

Fiche standardisée

Opérateur		Proximus		Plan tarifaire		Maxi										
Date de dernière mise à jour		01/01/2021				Date de limite de validité										
Composants de service		<input type="checkbox"/>	Téléphonie fixe	<input type="checkbox"/>	Services mobiles	<input checked="" type="checkbox"/>	Internet fixe	<input type="checkbox"/>	Internet mobile	<input type="checkbox"/>	TV numérique					
Frais																
Abonnement mensuel (€/mois)				50,99				Activation (€)				0				
Installation (€)		Par l'opérateur		Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	59	OU	Par le client		Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	59
Raccordement		<input checked="" type="checkbox"/>	Ligne téléphonique		<input type="checkbox"/>	Câble télédistribution		Location de ligne (€/mois)								
Modem € (2)		Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Achats (€)			OU	Location (€/mois)		Inclus				
Parabole satellite		Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input checked="" type="checkbox"/>	Achats (€)			OU	Location (€/mois)						
Conditions contractuelles																
Durée indéterminée		<input checked="" type="checkbox"/>	Durée (mois)			Indemnité de résiliation dans les 6 premiers mois				Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input checked="" type="checkbox"/>			
Tableau d'amortissement pour vente couplée			Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	Type d'appareil									
Eléments tarifaires récurrents offerts en réduction										Durée						

Avantages

- (1) Proximus recommande l'utilisation d'un modem qui se trouve dans son catalogue. Néanmoins si le client opte pour un autre, Proximus n'assume aucune responsabilité quant au fonctionnement et / ou à la maintenance de celui-ci.
- (2) 100 Mbps est la vitesse de connexion maximale offerte à nos clients.

La vitesse maximale annoncée est une valeur théorique pour une connexion internet fixe. Elle n'est pas atteinte par tous les clients dans la pratique. La vitesse de téléchargement à votre domicile dépend principalement de la distance entre le point de raccordement et la centrale, de la disponibilité de VDSL, de votre installation informatique et du câblage intérieur. Ces facteurs doivent être optimaux pour pouvoir surfer à la vitesse maximale. L'utilisation du Wi-Fi peut également réduire votre vitesse de surf.
Plus d'infos : www.proximus.be/internetpolicy

Pour connaître la vitesse de surf à votre domicile, rendez-vous sur www.proximus.be/vitesseinternet.
- (3) Volume illimité d'internet fixe : à p.d. 3 TB, vitesse d'internet limitée jusqu'au premier jour du mois suivant, à moins que le client n'active gratuitement un Extra Volume (300 GB) via MyProximus. Plus d'info sur www.proximus.be/internetpolicy

Partie Internet fixe

Technologie	Xdsl		EuroDOCSIS TV		WLL		Satellite	
Caractéristiques techniques								
Volume (GB)		Vitesse download (Mbps)			Vitesse upload (Mbps)			
Illimité (3)		100 (2)			20			
Options tarifaires								
Dénomination			Volume GB	Prix €	Durée de validité			
Extra Volume			20 GB	5	fin du mois			
Options supplémentaires								
Dénomination		Description				Prix (€/mois)		
Avantages supplémentaires								
<ul style="list-style-type: none"> • Cloud avec 10 GB d'espace de stockage • 6 boîte e-mail avec 5 alias chacun • Accès gratuit aux Wi-Fi Hotspots en Belgique (1,3 million) et à l'étranger (20 million) 								
<p>Cette fiche standardisée vise à résumer les principales caractéristiques du plan tarifaire : elle n'est en aucun cas destinée à remplacer le contrat.</p>								

Notes explicatives pour plan tarifaire combiné ou pack

1. Tous les montants financiers sont exprimés en euros (€) ou eurocents (€c) TVA comprise.
2. Plan tarifaire : dénomination complète du plan tarifaire tel qu'apparaissant sur le site Internet de l'opérateur.
3. Date limite de validité : mention de la date éventuelle d'échéance de l'offre commerciale, promotions comprises, au-delà de laquelle, le cas échéant, cette offre est modifiée et sera décrite par une nouvelle fiche standardisée. Il s'agit de la limite de validité des conditions de l'offre décrites dans la fiche pour un nouveau contrat : si un contrat est souscrit au plus tard au moment indiqué, les conditions de la fiche sont en principe d'application pendant le contrat (sous réserve d'éventuelles modifications ultérieures des caractéristiques du plan tarifaire au cours du contrat). Après la date indiquée d'autres conditions, décrites dans une nouvelle version de la fiche, seront associées à un nouveau contrat conclu.
4. Technologie : il existe cinq grandes technologies pour offrir des services d'accès fixe à l'Internet : xDSL sur la ligne téléphonique, EuroDOCSIS sur le câble coaxial de télédistribution, les systèmes de boucle locale à large bande par voie radioélectrique (WLL = Wireless Local Loop) et les satellites. Le cas échéant, la possibilité d'accéder à Internet par le truchement de hot-spot WiFi doit être indiqué en tant qu'option ou avantage.
5. Activation : frais uniques d'activation du service.
6. Installation : la possibilité est prévue de mentionner les prix de deux formules d'installation, une par l'opérateur (intervention d'un technicien chez le client) et l'autre par le client lui-même (« do it yourself »).
7. Raccordement : les technologies filaires d'accès à l'Internet nécessitent un raccordement physique soit à la ligne téléphonique, soit au câble coaxial de télédistribution. Il y a lieu d'indiquer le type de raccordement requis.
8. Location de ligne : Si une ligne doit être louée pour obtenir le service, son prix de location mensuel, qui doit être ajouté par le client à l'abonnement mensuel, doit être mentionné, même si ce prix doit être payé à un autre opérateur.
9. Conditions contractuelles : si le contrat n'est pas à durée indéterminée, indiquer le nombre initial de mois d'engagement.
10. Tableau d'amortissement pour vente couplée d'appareil terminal : il est indiqué le cas échéant si l'offre inclut la fourniture à prix réduit ou sans surcoût d'un appareil terminal. Dans ce cas, si l'opérateur fournit au client un tableau d'amortissement de cet appareil, indiquant, conformément aux prescriptions légales en vigueur, la valeur résiduelle de cet appareil en cas de résiliation anticipée du contrat.
11. Type d'appareil : l'indication du genre d'appareil offert en vente couplée, par exemple GSM, tablette, etc.
12. Éléments tarifaires récurrents offerts en réduction : dans le cas où certains éléments tarifaires à caractère récurrent (par exemple l'abonnement) font l'objet d'une réduction, les éléments en question et la réduction sont indiqués ainsi que la durée pendant laquelle cette réduction est en vigueur.
13. Caractéristiques techniques : les trois principaux paramètres caractérisant un produit d'accès à Internet sont le volume maximal téléchargeable par mois, la vitesse maximale dans le sens descendant (download) et la vitesse maximale dans le sens montant (upload). Les volumes sont exprimés en GB. Les vitesses sont exprimées en Mbit/s.
14. Vitesses : les vitesses de transfert de données correspondent aux vitesses nominales telles qu'indiquées dans les offres commerciales des opérateurs. Il ne s'agit pas des vitesses réelles applicables au cas d'un client particulier.
15. Services inclus dans l'abonnement forfaitaire : les cases ET ou OU doivent être cochées selon les services inclus (minutes d'appel vocal, messages SMS, data) ont un caractère cumulatif ou exclusif. Les services inclus peuvent porter sur des appels et/ou SMS vers n'importe quel réseau national (tout réseau) ou seulement vers les clients du même réseau mobile ou encore vers certains autres réseaux à spécifier (exemples : réseaux fixes ou certains MVNO ou à l'intérieur d'une communauté).
16. Prix des services hors forfait : les prix unitaires des minutes d'appel, des messages SMS et MMS et des données qui s'appliquent lorsque le forfait est épuisé sont indiqués.
17. Prix internationaux : pour les appels internationaux au départ de la Belgique, il faut indiquer les prix applicables vers le groupe de pays le moins cher (qui comprend normalement au moins les pays voisins de la Belgique) ainsi que le nombre de pays auxquels ce tarif minimum s'applique. Pour les appels au départ de l'Europe, il faut indiquer les prix applicables aux appels vers un pays de l'Union européenne au départ d'un pays de l'Union européenne (roaming international).
18. Options tarifaires : différentes options tarifaires peuvent compléter le plan de base en indiquant le nom de l'option, le type de service

auquel cette option s'applique (appels vocaux, messages SMS, data), le caractère national ou international mes appels ou messages SMS inclus dans l'option, les heures auxquelles l'option s'applique, le volume inclus dans l'option (s'il n'y a pas de limite, il faut indiquer « ILLIMITE ») et enfin les prix appliqués dans cette option.

19. Options supplémentaires : cette zone est exclusivement destinée à décrire d'éventuelles options qui ne seraient pas conformes à la structure de la zone relative aux options tarifaires.
20. Avantages : cette zone peut servir à décrire d'éventuels avantages supplémentaires qui sont directement liés au produit et qui ne seraient pas conformes à la structure des zones relatives aux frais ou prix, par exemple la gratuité de certains types plus spécifiques d'appels ou de trafic ou encore le prix d'appareils terminaux offerts en vente couplée.